

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 13 janvier 2020**

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Monsieur Didier AVERSENG – Monsieur Serge SOUBRIER - Monsieur Claude PLAUT - Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE – Monsieur Denis BASSI - Madame Catherine ILLAC - Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Madame Stéphanie CALAS - Monsieur Laurent PLAS

Formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Hélène BRUNEAU (pouvoir donné à Monsieur Didier AVERSENG)

Etaient excusés : Madame Liliane GUILLOTREAU - Madame Delphine ROGER - Madame Isabelle PAYSAN – Madame Alexandra CAMPIGNA - Madame Brigitte RUDELLE - Monsieur Patrice CAZES

Monsieur Denis BASSI a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2019.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
03/12/2019	97/2019	Marché avec l'entreprise O2Pub de Toulouse pour la souscription annuelle à l'option « demande de devis » dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics pour un montant HT de 85 €
03/12/2019	98/2019	Marché avec l'entreprise Fournié Grospaud Réseaux de Bourg Saint Bernard pour la réparation du coffret prises marché de la Place Bellegarde pour un montant HT de 97,50€
05/12/2019	99/2019	Marché avec l'entreprise Immac Store de Roissy-en-France pour le remplacement du poste informatique du serveur de la mairie pour un montant HT de 1 494,55€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 13 janvier 2020**

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

10/12/2019	100/2019	Marché avec l'entreprise Chimie Distribution Audoise pour l'achat de peinture au sol pour un montant HT de 615,60€
12/12/2019	101/2019	Marché avec l'entreprise Lacroix Signalisation de Saint Herblain pour l'achat de panneaux de rue et de numéros de rue pour un montant HT de 295,40€

Point n°3 : Autorisation de signature d'un avenant à un marché**Délibération n°1/2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que le lot 2 (charpente couverture mur ossature bois serrurerie) du marché de travaux de l'extension de la cantine scolaire a été attribué à l'entreprise Ecoabois de Lavernose Lacasse pour un montant de 63 965,84€ HT. Les quantités nécessaires à la réalisation du local des poubelles s'avèrent plus importantes que celles prévues au marché initial. Cela entraîne une plus-value de 3 580€ HT, soit une augmentation du marché de 5,6%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant présenté, d'autoriser M. Le Maire à signer ce dernier et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Point n°4 : Demande de subvention**Délibération n°2/2020 :**

La commune de Gragnague souhaite procéder en 2021 à l'installation d'un poste de relèvement route des Coteaux.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 70 500€ HT se décomposant comme suit : 3 500€ HT de maîtrise d'œuvre et 67 000€ HT de travaux.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Coût prévisionnel Total HT	Recettes publiques	Autofinancement
Maîtrise d'œuvre : 3 500 € Travaux : 67 000€	CD 31 : 21 000 €	Commune : 49 500€
70 500€	21 000€	49 500€

Pour mener à bien ce projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération d'installation d'un poste de relèvement route des Coteaux, sont plan de financement prévisionnel ainsi que son montant global de 70 500€ HT (maîtrise d'œuvre et travaux) ;
- De solliciter l'inscription de ce projet à la programmation 2020 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'aide financière la plus élevée possible ;

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal****Lundi 13 janvier 2020**

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

- De mandater monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Point n°5 : Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020**Délibération n°3/2020 :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.1612-1, que jusqu'à adoption du budget, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A la demande du comptable public, la délibération n°101/2019 du conseil municipal relative au budget assainissement doit être précisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant maximal correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Compte 2031	:	10 000.00 €
	OP 12 :	8 250.00 €
Compte 2315	:	85 000.00 €
	OP 12 :	5 000.00 €

Délibération n°4/2020 :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.1612-1, que jusqu'à adoption du budget, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A la demande du comptable public, la délibération n°102/2019 du conseil municipal relative au budget communal doit être précisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant maximal correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

- Compte 202	:	5 000.00 €
- Compte 2031	:	5 000.00 €
	OP 60 :	1 034.40 €
- Compte 2051	:	500.00 €
- Compte 21531	:	4 500.00 €
- Compte 2183	:	1 000.00 €

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 13 janvier 2020**

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

- Compte 2188	:	10 000.00 €
- Compte 2313	:	18 540.60 €
	OP 55	: 20 000.00 €
- Compte 238	OP 53	: 165 440.00 €
- Compte 458158	OP 58	: 5 000.00 €
- Compte 458162	OP 62	: 15 500.00 €

Point n°6 : Servitude de passage**Délibération n°5/2020:**

Dans le cadre de la vente d'un terrain cadastré A 348, A 352 et A 354p d'une superficie totale d'environ 4 295m² situé 55 Impasse du Ruisseau, la commune est sollicitée afin que soit établie une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée A 608, propriété de la commune, au profit du terrain cadastré A 348, A 352 et A 354p et ainsi créer un accès au terrain à vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention (Madame Catherine ILLAC) d'autoriser l'établissement d'une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée A 608 au profit du terrain cadastré A 348, A 352 et A 354p et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point n°7 : Convention financière avec la Région Occitanie**Délibération n°6/2020 :**

La Mairie de Gragnague envisage la création d'infrastructures et d'équipements liés à l'implantation du lycée de Gragnague. Ces travaux conduits par la Mairie de Gragnague étant induits par l'implantation du lycée, la Région Occitanie participera au co-financement de cette opération.

Par délibération en date du 28 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de convention financière avec la Région Occitanie. Suite à l'enquête publique et aux observations du commissaire enquêteur, des travaux supplémentaires seront conduits par la commune avec un financement de la Région. La convention doit intégrer ces modifications.

Le projet de convention fixant les modalités de participation de la Région modifié est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention fixant les modalités de participation de la Région modifié et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 13 janvier 2020

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

Numéro d'ordre des délibérations :

1/2020	Autorisation de signature d'un avenant à un marché
2/2020	Demande de subvention pour l'installation d'un poste de relèvement - CD31
3/2020	Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020 – budget assainissement
4/2020	Dépenses d'investissement avant vote du BP 2020 – budget communal
5/2020	Servitude de passage
6/2020	Convention financière avec la Région Occitanie

6 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n° 1/2020 à 6/2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal****Lundi 13 janvier 2020**

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

**FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 JANVIER 2020 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Excusée
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Pouvoir à Didier AVERSENG
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**
Lundi 13 janvier 2020

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 13 janvier 2020

Date de la convocation : 6 janvier 2020

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 14 janvier 2020

Monsieur Laurent PLAS	Présent
Monsieur Patrice CAZES	Excusé

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13